

Victoire de la liberté d'expression : Eric Zemmour relaxé

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 30 novembre 2018

La cour d'appel de Paris [a relaxé](#) Eric Zemmour, condamné en 2015 pour provocation à la haine envers les musulmans.

En octobre 2014, Eric Zemmour avait déclaré au journal italien *Il Corriere della Sera* que les musulmans « *ont leur code civil, c'est le Coran* », qu'ils « *vivent entre eux, dans les banlieues. Les Français ont été obligés de s'en aller.* »

Des propos condamnés en première instance, jugement confirmé en appel en novembre 2016, mais [la Cour de cassation avait ensuite annulé la décision d'appel](#) et ordonné un troisième procès.